

Le degré zéro du réseau : ma réponse à la RTBF

Ariane Bilheran

[www.arianebilheran.com/...](http://www.arianebilheran.com/) – Le 17 septembre 2023

Je suis citée par la RTBF (La Radio-télévision belge de la Fédération Wallonie-Bruxelles) [dans un article intitulé « complotistes, extrême droite et adeptes de théories pédocriminelles »](#), publié le 16 septembre 2023 par la RTBF et relayé au JT du même soir en Belgique.

Cet article, qui n'est pas signé, cite pêle-mêle diverses personnes que l'on tente de regrouper dans « un réseau » auquel sont collées tout un tas d'étiquettes diffamantes.

Je tiens donc à faire respecter mon nom et mes qualités, en réponse à une presse qui cherche plus à diffamer qu'à relayer de l'information.

Si je regarde attentivement la cartographie affichée avec les flèches, et sauf erreur de lecture, je serais donc « en réseau » direct avec :

- 1° Karl Zéro, journaliste
- 2° « Innocence en danger France » et « Innocence en Danger Belgique », deux associations de protection de l'enfance
- 3° « Étincelles » site internet géré par Senta Depuydt ([Senta Depuydt a expliqué dans sa réponse qu'elle ne gérait pas ce site](#))
- 4° Frédéric Goaréguer, pédopsychiatre
- 5° Biotempo Zèbre, un magazine

Dans la réalité des faits, j'ai effectivement donné une interview respective à [Karl Zéro](#) et à [Biotempo Zèbre](#) (que j'invite chacun à aller [écouter](#) et [lire](#)).

Mais cela constituerait un « réseau »...

En matière d'investigation journalistique, vu le niveau, je vais devoir parler simplement : de ce réseau, il n'y en a zéro !

En revanche, **oui, j'ai bien un réseau : il s'agit d'un réseau de professionnels de santé mentale de l'enfant et de professionnels du droit.**

Qui suis-je ?

Je suis normalienne de la rue d'Ulm avec une double spécialisation en lettres classiques et philosophie morale et politique (2 Masters à l'Université La Sorbonne, Paris, France).

Je suis également psychologue clinicienne, avec une première spécialisation dans l'enfance maltraitée.

J'ai, à ce titre, rédigé un livre avec ma collègue Amandine Lafargue, [Psychopathologie de la pédophilie](#), dont la première édition est parue aux éditions universitaires Dunod en 2013.

Soit, il y a dix ans.

En termes concrets, cette spécialisation professionnelle signifie : rédiger des signalements, être confronté à différents horreurs, réaliser des expertises judiciaires, lutter contre les dysfonctionnements institutionnels de la protection de l'enfance, de la justice et de la police, subir les pressions psychologiques, juridiques et fiscales sur certains dossiers, réfléchir sur les conditions de guérison des traumatismes infantiles.

J'ai, durant de longues années, été aussi en charge des formations sur la « prise en charge de la délinquance sexuelle » pour l'administration pénitentiaire en France.

Je suis également docteur en psychopathologie et psychologie clinique (Université Lyon II, France, sous la direction du Professeur Albert Ciccone), d'un doctorat portant sur « le temps vécu dans la psychose » ce qui m'a valu d'effectuer mes recherches dans des services de psychiatrie adulte, et d'y acquérir une expertise sur la psychose adulte.

J'ai enseigné durant des années, dans différentes universités, tant des cours dirigés que des cours magistraux, en psychopathologie et psychologie clinique.

J'ai, enfin, écrit plus de quarante livres, dont beaucoup sont référencés désormais comme des classiques dans les bibliothèques universitaires, et des centaines d'articles dont certains dans des revues scientifiques à comité de lecture.

J'ai également audité, durant des années, sur des plaintes de harcèlement dans les entreprises et les institutions, ce qui m'a permis de réfléchir aux mécanismes et aux processus psychologiques tant pour les individus que pour les collectifs, et j'ai rédigé (et je rédige encore) de nombreuses expertises et des avis consultatifs produits en Justice. Mes travaux sur le harcèlement sont reconnus internationalement, et m'ont valu d'être invitée à en parler dans différents pays, mais ils ont également été repris en France par le Sénat pour la rédaction de lois sur le sujet.

Si je prends la parole publique depuis 2017 au sujet de ces « programmes » « d'éducation sexuelle »/« éducation à la sexualité », ce n'est donc pas depuis une opinion subjective, mais depuis une posture professionnelle, avec des arguments sérieux. Je subis depuis une campagne de calomnies qui laisse songeur quant à sa virulence.

Revenons donc à mon réseau de professionnels de santé mentale de l'enfant et de professionnels du droit. Ces professionnels, pour certains, se montrent à visage découvert, pour d'autres, préfèrent travailler à la protection de l'enfance sans s'exposer et ce, afin d'éviter les nombreuses et désagréables reprécisions publiques que nous subissons.

Est-ce un complot contre le pouvoir ?

Nous sommes tous indépendants, mais nous travaillons ensemble, pour alerter sur ces programmes dits « d'éducation sexuelle » ou « d'éducation à la sexualité », et affirmer qu'ils ne correspondent **en aucune manière au développement psychique de l'enfant ni à sa protection juridique.**

Nous sommes également très inquiets quant au fait que ces programmes « pédagogiques », qui se déploient dans différents pays en même temps, s'appuient sur le contenu et le référencement de recommandations de l'OMS consignées dans un document intitulé [« Standards pour l'éducation sexuelle en Europe. Un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes »](#).

Nous contestons lesdites références « scientifiques » de ce document, au regard de nos connaissances dans le développement psychique de l'enfant et de sa protection face à sa vulnérabilité.

Lorsque des professionnels de santé mentale de l'enfance, des professionnels du droit, des associations de protection de l'enfance, s'inquiètent des dangers de cette « éducation à la sexualité » ou « éducation sexuelle », n'y a-t-il pas là matière, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, **à faire une grande pause** pour réfléchir avec prudence et tempérance, sur cet enseignement de masse *standardisé* de nature à créer des effractions traumatiques sur les enfants ? Pourquoi une telle précipitation dans l'imposition de ces programmes ? Pourquoi le débat est-il interdit, la contestation argumentée, muselée sous l'amalgame et la calomnie ?

Notre posture est la suivante :

Plus les adultes vont exhiber des informations et des images sur la sexualité aux enfants, en groupe, et y initier les enfants, plus nous verrons surgir des abus sexuels entre mineurs, sans compter les interrogations que cela suscite quant à ces projections d'adultes sur une supposée « sexualité infantile »... (et les passages à l'acte qui peuvent en découler en termes « d'initiation sexuelle » des enfants).

Ces projections ne correspondent pas au développement psychique des enfants et se fondent sur des confusions dangereuses.

Ce n'est pas parce que les termes « éducation sexuelle » et « éducation à la sexualité » sont passés dans les mœurs qu'ils ne doivent pas être remis en question. **Ils font partie d'une novlangue dangereuse** et ouvrent des portes psychiques vers la perversion, que les termes « prévention » ou « protection » des enfants n'ouvrent pas.

Il est important d'étudier en profondeur, **de manière méthodique et rationnelle**, d'où viennent les textes idéologiques qui encadrent ces « programmes », quelles sont leurs dites « références scientifiques », par quels lobbies ils sont sponsorisés et financés, afin de se clarifier les idées. On ne peut pas se contenter, au regard de la gravité du sujet, d'un « je n'y crois pas », ou « c'est trop gros ». Ou d'une banalisation qui n'entend pas les témoignages, déjà recueillis par les psychologues en cabinet, des enfants traumatisés par cette « pédagogie ». Il en va de notre responsabilité de professionnels (pour ceux qui le sont), d'adultes, de citoyens.

En matière de prévention pour les enfants, il y a aussi d'autres sujets : la sécurité routière, les accidents domestiques, etc. Ils sont aujourd'hui totalement passés à la trappe, tant est grande cette « obsession » politique quant aux informations sur la « sexualité » qu'il faudrait, sans précaution ni prudence, de manière précipitée, délivrer massivement aux enfants dans différents pays en même temps...

Nos analyses professionnelles sont amplement soutenues par un grand nombre de nos pairs (le « réseau »), même s'ils n'osent (pour l'instant) pas intervenir en public, ce que l'on comprend aisément, au vu des représailles, notamment les calomnies et les dénigrement.

Pourquoi la parole des experts est-elle essentielle à relayer ?

- 1^o **pour éviter les approximations, notamment dans les interventions médiatiques,**
- 2^o **pour la distinguer des « opinions » des uns et des autres mais aussi des postures subjectives et affectives,**
- 3^o **pour servir de base conceptuelle et scientifique aux plaintes juridiques.**

Aussi, mes collègues et moi-même de ce « réseau » de professionnels ne sommes pas dupes des invisibilisations systématiques dont nos propos, travaux et interventions font l'objet.

Nous subissons, pour certains déjà, des amalgames nous affublant de l'étiquette de « terroristes ».

Or, revenons au sens des mots : les terroristes sont littéralement ceux qui manipulent les populations à la terreur en les réduisant au silence.

Nous ne terrorisons pas : **nous apportons des arguments d'experts sur la protection psychique des enfants.**

J'ai sonné l'alerte en 2017 avec mon livre [L'imposture des droits sexuels](#).

Ce livre m'a demandé des mois de travail sur les textes internationaux qui, nous le voyons désormais, encadrent l'idéologie de ces « enseignements » à la sexualité dès le plus jeune âge. Il m'a valu de nombreuses menaces et représailles, mais cela n'a fait que renforcer ma conviction et ma volonté de diffuser son contenu.

Je constate que des agitateurs sont encore là pour faire un sale boulot, que des écoles sont brûlées, et que les médias s'en servent pour décrédibiliser auprès de l'opinion publique, et par amalgame, la parole des professionnels et des associations de protection de l'enfance.

Brûler des écoles est une méthode inacceptable.

Mais faire peur, manipuler à l'émotionnel et au sensationnel, pratiquer des interprétations irrationnelles sont aussi des méthodes inacceptables.

Aujourd'hui, les citoyens eux-mêmes ont appris à décrypter les mécanismes de manipulations médiatiques.

Ainsi, en s'attaquant aux professionnels, au lieu de discuter avec honnêteté et rigueur de leurs arguments, cette « presse » du pouvoir se décrédibilise chaque jour davantage.

Beaucoup de citoyens, de parents, de professionnels ont étudié et compris nos arguments. Ils relaient notre travail, nos investigations, nos recherches qui sont particulièrement fouillées.

Comme me le disait l'éminent et regretté Professeur de psychopathologie Jean Louis Pedinielli de l'Université Aix-Marseille : « réjouis-toi toujours de ce que les envieux et les calomnieurs parlent mal de toi, ils sont d'excellents relais pour faire découvrir ton travail. »

Le temps est révolu où nous étions isolés dans notre coin, car effectivement, en tant que professionnels de la psychologie et du droit soucieux de la protection de l'enfance, nous travaillons bel et bien : **en réseau.**

Et compte tenu de la gravité du sujet, pour ne serait-ce qu'un seul professionnel qui avait émis des réserves, il aurait fallu avoir la prudence : de l'écouter.

Et pour ne serait-ce qu'un seul enfant traumatisé par cette « pédagogie sexuelle », il aurait fallu avoir la prudence : d'arrêter le déploiement massif de ces « enseignements ».

Ariane Bilheran, normalienne, philosophe, psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie.

Pour approfondir

- Araújo-Recchia, V. 2023. [Protéger les mineurs de l'idéologie totalitaire. « Éducation sexuelle » et changement de mœurs](#)
Un livre sur le corpus juridique pour la protection des mineurs face à ces inflexions idéologiques.
- Bilheran, A. 2017. [L'imposture des droits sexuels](#), Bookelis, 5ème rééd. 2022. Préface du Pr. Judith Reisman et du Dr. Régis Brunod. Un livre sur les textes internationaux dictant la nature des enseignements sur « l'éducation sexuelle » ou « éducation à la sexualité ».
- Bilheran, A., Lafargue, A. 2013. [Psychopathologie de la pédophilie](#), Dunod, 2ème rééd. 2019.
- Un livre pour la protection des mineurs face aux transgressions sexuelles infantiles.
- Brunod, R. 2021. [Préserver l'innocence des enfants](#), Ed. Le Bien Commun. Un livre expliquant le développement psychologique de l'enfant, et le danger que représentent ces enseignements « l'éducation sexuelle »/« éducation à la sexualité ».
- [Entretien d'Amandine Lafargue et de moi-même par le média belge Kairos](#)
- [Un enfant pourrait-il donc avoir un consentement à une sexualité ?](#) Interview dans Causeur

Le colloque du 13 mai 2023 à Paris

Tout est résumé [dans le colloque du 13 mai 2023](#) par les professionnels de santé mentale de l'enfant, notamment ici :

- [Partie 1](#)
- [Partie 2](#)
- [Partie 3](#)

Post-scriptum

En France, selon les statistiques du Ministère de la Justice (indications données par la journaliste Ceri) en 2021 on a 11 000 plaintes pour viol sur mineur et 700 condamnations.

Donc il y a une hypocrisie certaine du pouvoir politique à impulser ces programmes de « pédagogie sexuelle » issus de l'OMS auprès enfants pour les « protéger » quand 70 % des plaintes sont classées sans suite et que seules 6 % des plaintes aboutissent par une condamnation pour viol.

Nous professionnels de la santé mentale de mon « réseau » alertons sur le contenu du programme de l'OMS qui chapeaute ces innovations et est cité en référence (avec une reprise de son contenu) par différents gouvernements.

Nous ne jetons pas la pierre aux intervenants qui pour beaucoup sont bien intentionnés.

Mais nous avons recueilli déjà des témoignages d'enfants traumatisés.

Quid de la réelle protection de l'enfance ?

Les institutions fonctionnent-elles correctement ?

Les enseignants sont-ils formés à détecter des traumatismes ?

Nous pourrions égrener le cortège de questions : s'il s'agit réellement de protéger les mineurs, ces programmes d'« enseignements » sur la sexualité dès le plus jeune âge ne sont pas du tout adaptés (méthodes et contenus) au développement psychique des enfants, même s'ils contiennent des modules de prévention au sein du grand corpus.